



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires du  
Val-d'Oise



# **MONTER UN PROJET DE RENATURATION**

Guide à l'attention des porteurs  
de projets dans le Val-d'Oise



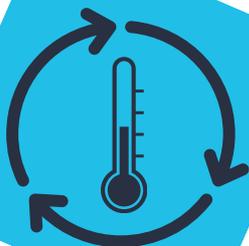
# Pourquoi mener une action de renaturation ?

Un projet de renaturation peut répondre à plusieurs enjeux, à différents degrés. Il peut donc être valorisé à plusieurs titres.



## Préservation de la biodiversité

- Enrayer la perte de diversité d'espèces en proposant des réservoirs de biodiversité accueillant des espèces urbaphobes ou dépendantes de niches écologiques
- Rétablir la connectivité des milieux en s'inscrivant dans la politique des trames
- Contribuer à la réglementation Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



## Adaptation au changement climatique

- Prévenir le risque d'inondations
- Atténuer le ruissellement et l'érosion associée



## Amélioration du cadre de vie et santé publique

- Atténuer la pollution de l'air
- Atténuer les îlots de chaleur urbain
- Améliorer le bien-être

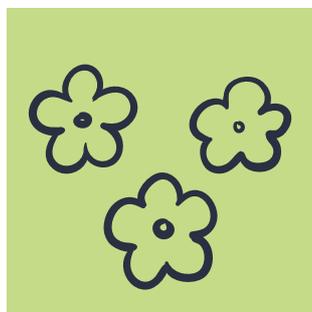
# Que peut être une action de renaturation ?

La **renaturation** renvoie à une pluralité d'actions qui visent à restaurer un écosystème fonctionnel, naturel ou semi-naturel, dans un milieu dégradé, endommagé ou détruit par les activités humaines.



## La désimperméabilisation

Le fait de permettre l'infiltration des eaux pluviales est un prérequis nécessaire mais insuffisant. Le retour à la **pleine terre**, à un sol vivant et végétalisé, est le véritable objectif.



## L'embellissement

La **végétalisation à un but fonctionnel**, et non pas esthétique, horticole. Cela suppose de recourir à des espèces locales, à plusieurs strates de végétation, éventuellement au génie végétal (des espèces pionnières dans des milieux dégradés, facilitatrices pour d'autres espèces, permettant la phytoremédiation/la dépollution, permettant la stabilisation des sols...).



## La libre évolution

La renaturation ne signifie pas toujours des interventions lourdes. Il est possible de tirer avantage de la **résilience** des milieux, leur ré-ensauvagement, de l'installation d'espèces pionnières et facilitatrices. En revanche, la renaturation ne signifie pas l'abandon : laisser la nature en **libre évolution** est un **choix** résultant du diagnostic écologique du site et des moyens alloués.

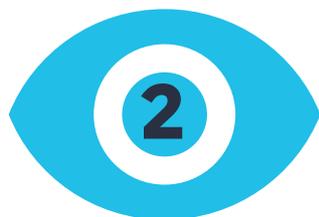
# Comment mener une action de renaturation ?



## Localiser

- Se baser sur son expérience de terrain : friche visible, grande zone imperméabilisée telle que place, parking...
- Analyser le Plan Local d'Urbanisme
- Prioriser les actions sur des sites où les gains seront importants. Parmi les critères pouvant aider au choix : absence ou faible surface végétalisée, fort effet d'îlot de chaleur, forte exposition au ruissellement ou au risque d'inondation, carence en espaces verts, forte pollution de l'air, espace public délaissé, etc. Cela permet de concentrer les moyens (humains, financiers, matériels) là où la marge de progression et les résultats seront les plus importants et visibles.

Attention : la priorisation et le choix des sites est une étape complexe, impliquant de prendre en compte plusieurs critères. Ne pas se décourager : faire appel aux partenaires.



## Diagnostiquer

- Réaliser un état des lieux des enjeux, à adapter au site choisi, à partir de données de contexte et de données écologiques  
Exemples de données contextuelles :
  - État de référence (archives, cartes anciennes, géologie...)  
Ne pas retrouver l'état initial n'empêche pas la renaturation.
  - Pollutions antérieures (activités pratiques, analyses pédologiques)
  - Hauteur de la nappe phréatique (risque de pollution, potentielle zone humide...)
  - Risques mécaniques liés aux sous-solsExemples de données écologiques :
  - Inventaire faune-flore-habitat (appliquer des protocoles existants et répliquables)
  - Analyses pédologiques (idem)
  - Insertion paysagère
  - Continuités écologiques dans lesquelles inscrire le projet

Attention : L'étape de diagnostic est essentielle, elle évite d'utiliser des solutions standardisées (comme l'installation de ruches, hôtels à insectes...) qui ne sont pas toujours adaptées aux milieux.



- Les habitants. Compléter le diagnostic en prenant en compte les usages et perceptions actuels du site. Favoriser l'acceptation du projet en intégrant les habitants, et in fine, leur appropriation du lieu
- L'État. La DDT, la DRIEAT sont là pour accompagner la collectivité dans son projet, apporter de l'expertise technique et réglementaire, indiquer les aides disponibles...
- Les partenaires. Agence de l'eau, OFB, Conseil régional, Conseil départemental, CAUE, CEREMA, ADEME, etc... qui peuvent apporter un soutien financier, technique, etc

Plus la sollicitation se fait en amont, plus le projet a de chances d'être ambitieux, complet, et de répondre aux critères conditionnant les financements.



## Passer à l'action

- Rester en dialogue avec les parties prenantes
- Impliquer les habitants (chantiers participatifs, animations...)
- Les modalités techniques sont uniques au projet !
- S'inspirer : nombreux retours d'expérience disponibles



## Pérenniser

- Modalités de gestion : vigilance quant aux espèces exotiques envahissantes, favoriser la libre évolution, se référer aux guides existants
- Suivis et indicateurs (flore, insectes, chiroptères, oiseaux...)
- Outils juridiques de protection (maîtrise foncière, classement en zone naturelle au PLU, arrêté de protection du biotope, site classé, Natura 2000, obligation réelle environnementale...)

# Pour aller plus loin

THÉMATIQUE	EXEMPLE DE RESSOURCE	LIEN
<b>Cour oasis</b>	Cours oasis : Cahier de recommandations pour la transformation des cours d'écoles	<a href="https://www.ressources-caue.fr/GED_K/121267994944/D5.4.1_Cahier_de_recommandations_2020-09-23_2-compressé.pdf">https://www.ressources-caue.fr/GED_K/121267994944/D5.4.1_Cahier_de_recommandations_2020-09-23_2-compressé.pdf</a>
<b>Retours d'expériences</b>	Observatoire des CAUE	<a href="https://www.caue-observatoire.fr/">https://www.caue-observatoire.fr/</a>
<b>Gestion intégrée de l'eau et désimperméabilisation</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie – Eligibilité aux projets	<a href="https://www.calameo.com/read/006102165898584d2c088">https://www.calameo.com/read/006102165898584d2c088</a>
<b>Ilots de fraîcheur urbains et revêtements perméables</b>	Les îlots de chaleur urbains Répertoire de fiches connaissance, IAU, 2010	<a href="https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1400/AdaptationTerritoireAuxChaleursUrbaines.pdf">https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1400/AdaptationTerritoireAuxChaleursUrbaines.pdf</a>
<b>Palette végétale</b>	Plantons local – ARB	<a href="https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf">https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf</a>
<b>Passages à faune</b>	Les passages à faune - Préserver et restaurer les continuités écologiques avec les infrastructures linéaires de transport – CEREMA 2021	<a href="https://www.cerema.fr/fr/actualites/passages-faune-guide-complet-du-cerema-creer-entretenir">https://www.cerema.fr/fr/actualites/passages-faune-guide-complet-du-cerema-creer-entretenir</a>
<b>Trame noire</b>	Cahier des charges "type"	<a href="https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/CPA2021_TrameNoire_Annexe1_Cahier-des-charges.pdf">https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/CPA2021_TrameNoire_Annexe1_Cahier-des-charges.pdf</a>
<b>Végétalisation</b>	Renaturer les villes : méthode, exemples et préconisations , ARB, 2022	<a href="https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/renaturer-les-villes/">https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/renaturer-les-villes/</a>
<b>Végétalisation</b>	L'arbre, l'essence de la ville	<a href="https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/arbre-essence-ville-0">https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/arbre-essence-ville-0</a>

## Autres ressources :

<https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Transition-energetique-et-ecologique/RENATURATION>



VOTRE CONTACT A LA DDT :  
[ddt-seaat-penbp@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-penbp@val-doise.gouv.fr)

Direction départementale des territoires  
Novembre 2023